

AVANT-PROGRAMME

# Caballista

19 SEPT 2025  
ou 21 SEPT

BROMONT



---

## Table des matières

ÉQUIPE ORGANISATRICE	4
DÉCLARATION DE PRINCIPES – BIEN ÊTRE DES CHEVAUX	5
RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE LA COMPÉTITION	6
SÉLECTION, ADMISSIBILITÉ ET SECRÉTARIAT	7
ENTRAÎNEMENT ET ÉCHAUFFEMENT	10
SÉCURITÉ, SANTÉ ET CIRCULATION	11
INSCRIPTIONS ET DÉROULEMENT DES ÉPREUVES	13
INSCRIPTION AUX ÉPREUVES	13
DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION	16
CLASSEMENT, PRIX ET TROPHÉES	17
SYSTÈME DE POINTAGE ET BRIS D'ÉGALITÉ	17
ATTRIBUTION DES PRIX ET REMISES DES RUBANS	19
CÉRÉMONIE DE CLÔTURE	20
OFFICIELS ET PERSONNEL DE LA COMPÉTITION	22
ÉPREUVES DE DRESSAGE	25
DIVISIONS OFFERTES EN DRESSAGE	25
ÉPREUVES DE SAUT D'OBSTACLES, CHASSE ET ÉQUITATION	28
ÉPREUVES D'ÉQUITATION	28
ÉPREUVES DE CHASSE	30
ÉPREUVES DE SAUT D'OBSTACLES ET D'ÉQUITATION SAUTEUR	31
ÉPREUVES COMBINÉES	34
DIVISIONS OFFERTES EN ÉPREUVES COMBINÉES	34



---

## ÉQUIPE ORGANISATRICE

Caballista, compétition organisée et régie par Cheval Québec, clôture la saison en chasse, équitation, dressage, épreuves combinées et saut d'obstacles.

Cette finale interrégionale regroupe 8 régions et près de 350 cavaliers. Chaque association affiliée à Cheval Québec sélectionne les meilleurs cavaliers de son circuit pour être représentée par une délégation qui concourt en équipe en vue de remporter le trophée de la région championne.

La 30<sup>e</sup> finale de Caballista se tient du 19 au 21 septembre 2025 au Parc olympique de Bromont, situé au 450, chemin de Gaspé, Bromont, Québec J2L 2P4.

### Composition du comité organisateur

Coordination	Grégoire Jullien
Direction chasse, équitation et saut d'obstacles	Florence Sansoucy-Gendron
Direction dressage	Carine Blaquière
Direction épreuves combinées	Sabrina Seguin

### Secrétariat de la compétition

Secrétariat général	Laure Chazerand	<a href="mailto:caballista@cheval.quebec">caballista@cheval.quebec</a>
Secrétariat chasse, équitation et saut d'obstacles	Laure Chazerand	
Secrétariat dressage, épreuves combinées	Sylvie Nerbonne et Anabelle Morante	

Toutes les questions individuelles au sujet de la sélection des équipes doivent être soumises aux associations équestres régionales affiliées participant à Caballista. Les chefs d'équipe et les associations régionales peuvent soumettre les questions portant sur la réservation des boxes et des conditions d'inscription au secrétariat général de la compétition.

### Contacts utiles à Cheval Québec

Coordination des événements	<b>Grégoire Jullien</b> 514 252-3053 poste 3842, <a href="mailto:evenements@cheval.quebec">evenements@cheval.quebec</a>
Agente de régie de compétition	<b>Anabelle Morante</b> 514 252-3053 poste 3508, <a href="mailto:competitions@cheval.quebec">competitions@cheval.quebec</a>
Agente administrative, gestion des adhésions	<b>Myriam Cloutier</b> 514 252-3053 poste 3445, <a href="mailto:adhesions@cheval.quebec">adhesions@cheval.quebec</a>

---

# DÉCLARATION DE PRINCIPES – BIEN ÊTRE DES CHEVAUX

Canada Équestre exige que les chevaux soient traités humainement dans toutes les activités relevant de sa compétence.

Les participant(e)s doivent respecter le Code de conduite sur le bien-être des chevaux.

CE s'engage à :

- a. accorder la priorité au bien-être du cheval, quelle que soit sa valeur monétaire, dans toutes les activités;
- b. exiger que les chevaux soient traités avec la gentillesse, le respect et la compassion qu'ils méritent et qu'ils ne soient jamais maltraités;
- c. s'assurer que les propriétaires, les entraîneur(e)s, les exposant(e)s et leurs mandataires s'occupent de la manipulation, du traitement et du transport de leurs chevaux et des chevaux qui leur sont confiés, pour quelque raison que ce soit, avec la diligence et l'attention appropriées;
- d. assurer le bien-être continu des chevaux en encourageant des inspections régulières et la consultation des professionnel(le)s de la santé et des officiel(le)s en vue de répondre aux normes les plus élevées en ce qui a trait à la nutrition, à la santé, au confort et à la sécurité;
- e. continuer d'appuyer les études scientifiques sur la santé et le bien-être des chevaux;
- f. exiger des propriétaires, des entraîneur(e)s et des exposant(e)s qu'ils ou elles connaissent et respectent les règles de leur organisme de sanction et qu'ils ou elles suivent la réglementation sectorielle lors de toutes les compétitions équestres;
- g. établir et examiner des règles et règlements qui protègent le bien-être des chevaux pour les compétitions.

---

# RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE LA COMPÉTITION

1. La compétition « Caballista » est un concours hippique sanctionné Bronze de Canada Équestre, c/o House of Sport, 2451 Riverside Drive, Ottawa, ON Canada, K1H 7X7 et est assujetti aux règlements de Canada Équestre (A602.1).

Conformément à l'article A801, par son inscription à une compétition sanctionnée par Canada Équestre, la personne responsable ou les personnes responsables consentent à ce que le propriétaire, le locataire, l'entraîneur, le gérant, l'agent, l'instructeur, le meneur ou le cavalier et le cheval soient assujettis aux dispositions des statuts et des règlements de Canada Équestre et à tout règlement supplémentaire établi par la compétition. Chaque participant, en quelque qualité que ce soit, à une compétition sanctionnée par Canada Équestre est responsable de bien connaître les statuts et les règlements applicables de Canada Équestre ainsi que tout règlement supplémentaire établi par la compétition, s'il y a lieu. Ne participez pas à cette compétition en quelque qualité que ce soit si vous refusez d'être assujetti aux statuts et aux règlements de Canada Équestre (CÉ) et à tout autre règlement établi par la compétition (A602.7).

Chaque épreuve proposée dans le présent document est assujettie aux règlements et spécifications des règlements en vigueur de CÉ et sera tenue et jugée conformément au Manuel des règlements de CÉ.

2. Lors de son inscription à un concours sanctionné par CE, l'athlète doit fournir le nom de son entraîneur(e) sur le formulaire d'inscription ou spécifier qu'il ou elle s'occupe de son propre entraînement. Les entraîneur(e)s d'autres pays doivent être en règle auprès de la fédération de leur pays de résidence et doivent détenir et fournir une preuve d'assurance. Voir les règles de Canada Équestre, Section A, Règlements généraux, article 102 (Environnements sportifs sécuritaires). Les entraîneurs doivent se conformer au programme de statut d'entraîneur de Canada Équestre et détenir un statut d'entraîneur titulaire d'une licence. Les entraîneurs sans statut ou dont le statut n'est pas en règle devront se procurer une licence d'entraîneur temporaire directement auprès de Canada Équestre.
3. Les épreuves offertes durant Caballista ne sont pas admissibles pour les prix de fin d'année de Canada Équestre ni pour les prix de fin d'année de Cheval Québec.

## 4. COMMANDITAIRES

L'affichage de commanditaires de la part des associations régionales et des participants devra être approuvé par le comité organisateur au préalable en communiquant avec la coordination des événements à [evenements@cheval.quebec](mailto:evenements@cheval.quebec) – 514 252-3053 poste 3842.

## 5. DROIT À L'IMAGE

En s'inscrivant à Caballista, chaque participant (ou chaque parent ou tuteur dans le cas d'un mineur) consent à être photographié ou à être enregistré sur vidéo ou en audio, et à ce que les photographies ou vidéos soient utilisées et diffusées par Cheval Québec aux fins de promotion des activités et événements ou d'éducation, dans ses documents imprimés et électroniques, y compris sur Internet, sur son propre site ou sur des sites de médias sociaux

---

## SÉLECTION, ADMISSIBILITÉ ET SECRÉTARIAT

### 6. ADMISSIBILITÉ DES ASSOCIATIONS RÉGIONALES

- a. Seules les associations régionales de sports équestres classiques, affiliées à Cheval Québec et en règle, peuvent inscrire une délégation.
- b. Chaque association doit confirmer son intention de participer à Caballista au plus tard de 1<sup>er</sup> juin de l'année courante en retournant le formulaire accompagné du paiement des frais d'inscription de la région à l'adresse suivante :

Cheval Québec  
7665 boulevard Lacordaire  
Montréal (QC) H1S 2A7

Coordination de l'événement  
514 252-3053 poste 3842  
evenements@cheval.quebec

- c. Chaque association régionale nomme un (ou des) chef(s) d'équipe pour faire office de représentant officiel auprès de l'organisation de Caballista.

### 7. CHEF(S) D'ÉQUIPE

**Les chefs d'équipe sont désignés par les associations régionales. Ce sont les seuls représentants de la région admis dans le secrétariat de concours durant l'événement.**

Ces personnes :

- a. sont les seules personnes autorisées à faire des représentations au nom des participants et de leurs entraîneurs afin de minimiser le nombre d'intervenants;
- b. représentent les participants et leurs entraîneurs au secrétariat;
- c. doivent être membres en règle de leur association régionale et de Cheval Québec;
- d. sont responsables de faire circuler l'information auprès des entraîneurs, des gens intéressés et des participants inscrits;
- e. s'occupent des questions logistiques entourant les inscriptions : les certificats de vaccination et de dépistage de l'anémie infectieuse des équidés (test *Coggins*), les mesures officielles des poneys et les réservations de boxes;
- f. distribuent les dossards des participants;
- g. doivent être présentes lors de la réunion des chefs d'équipe;
- h. s'occupent d'assigner un box pour chaque cheval de leur région.

### 8. ADMISSIBILITÉ DES CAVALIERS

- a. Tout cavalier doit détenir une licence sportive de Canada Équestre de niveau Bronze ou plus, être membre de son association régionale et de Cheval Québec.
- b. Dans les disciplines de chasse, de saut d'obstacles, de dressage et d'épreuves combinées, les participants sélectionnés sont des équipes cavalier / cheval; dans la discipline d'équitation, seuls les cavaliers sont qualifiés (et non l'équipe cavalier / cheval).
- c. Dans les épreuves d'équitation, la substitution de l'équidé en faveur de tout autre équidé est permise avant l'arrivée sur le terrain. Si un équidé est substitué après l'arrivée sur le terrain, il ne peut l'être que par un équidé déjà inscrit à la compétition.
- d. Un cavalier ne peut représenter qu'une seule région.
- e. Les adultes doivent se conformer aux règlements de statut amateur de Canada Équestre pour être admissibles à participer à Caballista.

---

## 9. ADMISSIBILITÉ DES ÉQUIPES CAVALIER / CHEVAL

- a. Un cavalier ne peut se qualifier avec plusieurs chevaux dans la même division.
- b. Une équipe cavalier / cheval ne doit jamais :
  - avoir participé au Royal Winter Fair;
  - avoir remporté des titres de champion ou vice-champion lors de la remise des prix annuels de Cheval Québec (prix provinciaux) en dressage, en chasse et en saut d'obstacles dans un niveau équivalent ou supérieur;
  - avoir représenté le Québec ou toute autre province aux Championnats nord-américains Jeunesse;
  - avoir participé à un niveau CCI (Concours Complet International) lors des cinq dernières années;
  - avoir participé à la finale de la Médaille de l'équipe équestre canadienne (CET : *Canadian Equestrian Team*) ou de toute autre compétition de calibre équivalent ou supérieur.

## 10. CATÉGORIES SELON L'ÂGE

Les catégories d'âge des concurrents sont respectées telles que définies :

### 11. Un concurrent reste **Junior** jusqu'à la fin de l'année civile au cours de laquelle il atteint l'âge de 18 ans.

- a. Junior C : ouvert aux cavaliers âgés de 11 ans et moins au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours, dont la monture est un poney (petit, moyen ou grand) ou un cheval.
- b. Junior B : ouvert aux cavaliers âgés de 12, 13 et 14 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours, dont la monture est un poney (petit, moyen ou grand) ou un cheval.
- c. Junior A : ouvert aux cavaliers âgés de 15, 16 et 17 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours, dont la monture est un grand poney seulement ou un cheval.
- d. Un concurrent devient **Adulte** à partir du début de l'année civile au cours de laquelle il atteint l'âge de 19 ans.

## 12. ADMISSIBILITÉ DES CHEVAUX

- a. Aucun cheval non participant n'est accepté à Caballista.
- b. Les étalons devront être déclarés lors des inscriptions **ET** ne peuvent pas être montés par des Juniors (18 ans et moins de l'année en cours), peu importe la discipline.
- c. Un cheval ne peut jamais concourir contre lui-même.
- d. Un cheval ne peut représenter qu'une seule région.

## 13. INSCRIPTION HORS CONCOURS

Aucune participation hors concours n'est permise.

---

## 14. MESURE DES PONEYS

- a. En chasse, équitation et saut d'obstacles, les propriétaires doivent présenter la carte de mesure permanente de CÉ validant la taille du poney si celui-ci est âgé de 8 ans et plus. Pour les poneys de moins de 8 ans, les propriétaires devront présenter une carte de mesure temporaire datant de l'année en cours obtenue lors d'une compétition sanctionnée. La carte de mesure poney n'est pas exigée pour les épreuves d'étrivières courtes.
- b. En dressage, les propriétaires de grands poneys doivent présenter la carte de mesure permanente de CÉ si le poney est âgé de 8 ans et plus. Si le poney a moins de 8 ans, le propriétaire devra présenter une carte de mesure temporaire datant de l'année en cours obtenue lors d'une compétition sanctionnée.
- c. En dernier recours, une séance de mesure de poney sera coordonnée par le secrétariat le jeudi. Les poneys qui ne possèdent pas de carte de mesure valide devront être déclarés par le chef d'équipe au plus tard le mercredi 16 h au secrétariat de la compétition.

## 15. SECRÉTARIAT DE LA COMPÉTITION

Le secrétariat sera ouvert dès 10 h le mercredi. Les jours de compétition, il ouvrira une (1) heure avant le début des épreuves et fermera une (1) heure après la dernière épreuve.

## 16. COMMANDES DE RIPE ET DE FOIN

- a. Les commandes préliminaires devront être faites à l'inscription des équipes cavalier / cheval pour une livraison avant l'arrivée des chevaux. Ces commandes devront être payées par l'association régionale.
- b. Toutes commandes faites sur le terrain de compétition pour la ripe et le foin seront payables au moment de la commande par carte de crédit ou débit. Il n'y aura aucun compte ouvert. Les commandes pourront être passées exclusivement entre 10 h et 14 h du jeudi au samedi, à la tente d'information de Cheval Québec.
- c. Aucune commande ne sera acceptée après 14 h 00 le samedi de la compétition pour le reste de la compétition.

---

## ENTRAÎNEMENT ET ÉCHAUFFEMENT

### 17. PÉRIODE D'ENTRAÎNEMENT DES CHEVAUX

- a. Il est interdit de monter le mercredi. Seuls les ronds de longe seront ouverts.
- b. Les carrières seront ouvertes le jeudi de 10 h à 17 h. L'échauffement prend fin à 17 h afin de permettre à l'équipe de préparer les parcours pour le lendemain. **Les cavaliers des épreuves combinées** sont admissibles à la période d'échauffement dans les carrières de dressage et dans le manège de saut d'obstacles durant les mêmes plages horaires que tous les autres participants.
- c. À compter de la première journée de compétition, il est interdit de monter son cheval dans les carrières de compétitions après la fin des épreuves.

### 18. AIRES D'ENTRAÎNEMENT

- a. En épreuves combinées ainsi qu'en chasse, saut d'obstacles et équitation, seuls les obstacles dans l'aire d'échauffement désignée et qui sont fournis par le comité organisateur peuvent être utilisés.
- b. Le vendredi et le samedi, les aires d'échauffement ouvrent à 7 h et ferment à 16h00 ou à la fin des épreuves tenues dans le manège de compétition associé. Le dimanche, les aires d'échauffement ouvrent à 7 h et ferment à la fin des épreuves tenues dans le manège de compétition associé.
- c. Dans les manèges d'échauffement, la priorité est accordée à main gauche au trot et au galop. Les cavaliers au pas doivent prendre la piste intérieure.
- d. En tout temps dans les aires d'échauffement et de compétition, les règles de Canada Équestre, l'énoncé de principe de Canada Équestre et le code d'éthique de Cheval Québec s'appliquent.

### 19. ENTRAÎNEMENT DU CHEVAL PAR L'ENTRAÎNEUR

- a. Les entraîneurs ne peuvent pas monter les chevaux des participants pour les épreuves combinées.
- b. Les entraîneurs peuvent monter le cheval d'un participant pendant les échauffements, durant toute la fin de semaine pour les épreuves de chasse, d'équitation et de saut d'obstacles.
- c. Les entraîneurs peuvent monter le cheval d'un participant pendant la période d'échauffement du jeudi pour les épreuves de dressage.

### 20. LONGE

- a. Il est permis de longer un équidé seulement dans le manège de longe (aucun claquement de fouet permis lorsqu'une épreuve est en cours).

---

## SÉCURITÉ, SANTÉ ET CIRCULATION

### 21. CASQUE PROTECTEUR

Toute personne qui est à cheval, sur les lieux d'une compétition sanctionnée par Canada Équestre, doit être coiffée en tout temps d'un casque protecteur, fabriqué à des fins exclusives pour la pratique équestre, muni d'un harnais de sécurité fixé en permanence. Le harnais doit être solidement fixé et correctement ajusté.

Le casque du cavalier doit obligatoirement être approuvé par un organisme de certification accrédité. Voir le glossaire sous « Normes du casque protecteur » dans la section A des règlements de Canada Équestre.

### 22. CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Tout cheval inscrit à une épreuve lors d'un concours hippique peut être sélectionné pour un contrôle antidopage alors qu'il se trouve sur le site de l'épreuve (A602.5).

Les frais sont déterminés selon le barème des frais de Canada Équestre.

### 23. BIOSÉCURITÉ POUR LES ÉQUIDÉS

- a. Tout cheval participant à une compétition sanctionnée par Canada Équestre doit satisfaire aux exigences de l'article A519, Vaccination. Voir les Règlements de Canada Équestre, section A, Règlements généraux, article A519, Vaccination (A602.8).
- b. Un certificat de vaccination contre la Rhino (Herpès virus équins) et l'Influenza (rappel de plus de 7 jours) sera exigé et une copie devra être annexée avec l'inscription. Le vaccin devra avoir été administré depuis moins de 6 mois avant la date de l'événement. Tout équidé pour lequel on ne pourra présenter un certificat valide avant ou dès l'arrivée sur le site se verra refuser l'accès au terrain de compétition sera exclu des épreuves sans remboursement et son départ immédiat du site de la compétition sera exigé.
- c. Les certificats de dépistage de l'anémie infectieuse des équidés (test Coggins) de l'année en cours (2025) seront exigés; une copie devra être annexée avec l'inscription à l'exception des chevaux inscrits sur HorseReg pour lesquels les documents ont été envoyés à l'avance à Cheval Québec. Tout équidé pour lequel on ne pourra présenter un certificat valide avant ou dès l'arrivée sur le site se verra refuser l'accès au terrain de compétition sera exclu des épreuves sans remboursement et son départ immédiat du site de la compétition sera exigé.
- d. Des vérifications pourront être faites à l'arrivée des chevaux. Le transporteur doit avoir avec lui une copie des certificats.

**IMPORTANT :** Laissez à la maison un cheval présentant de la fièvre ou des symptômes de maladie, car il ne sera pas autorisé à accéder au site.

### 24. VÉTÉRINAIRE ET MARÉCHAL-FERRANT

Les services seront sur place pour la durée de la compétition.

Leurs coordonnées seront affichées au secrétariat et remises à chaque chef d'équipe.

### 25. CHIENS

Les chiens sont acceptés sur le site, mais doivent être tenus en laisse en tout temps et leurs déjections devront être ramassées et jetées dans les contenants prévus à cette fin. Une pénalité de 50 \$ sera imposée à toute personne contrevenant à ce règlement. **Aucun chien n'est accepté** dans **les manèges**, les aires d'échauffement, les aires de longe et durant la cérémonie de clôture, dans l'aire de remise des prix.

---

## 26. ACCÈS AU TERRAIN POUR L'ARRIVÉE DES CHEVAUX

Le terrain est accessible à compter du jeudi de 8h00 à 20 h. Le site doit être libéré pour 20 h le dimanche. Les concurrents qui désirent être admis sur le site à d'autres heures doivent prendre entente au préalable avec la coordination de l'événement. Les concurrents qui désirent arriver le mercredi à compter de midi peuvent en faire la demande par écrit via leur chef d'équipe au moment de la réservation des stalles. Des frais de stalles pour l'arrivée hâtive (ou départ tardif) s'appliqueront.

## 27. CAMIONS ET REMORQUES À CHEVAUX

Des aires de débarquement et de stationnement ont été prévues pour les remorques et les camions à chevaux. Ces véhicules doivent être garés dans le stationnement prévu une fois le débarquement effectué. Tout contrevenant sera sujet au remorquage. Vous serez accueilli par le personnel de terrain qui vous indiquera l'endroit prévu pour stationner les véhicules. Afin de garder la fluidité des arrivées, vous serez sensibilisé sur le fait que vous aurez 15 minutes pour débarquer vos chevaux et votre équipement.

## 28. ÉCURIES

- a. Les chevaux seront logés dans les écuries sur le site de la compétition. L'emplacement des régions est déterminé par le comité organisateur.
- b. Aucun cheval ne doit être attaché aux barreaux de devant des boxes dans les allées.
- c. Il est de la responsabilité du chef d'équipe de placer les chevaux par écurie.
- d. Les préposés à l'accueil indiqueront aux compétiteurs l'emplacement de leur équipe.
- e. Chaque concurrent doit fournir seau à eau, attaches et mangeoire.
- f. Le fumier devra être déposé aux endroits indiqués. Il est strictement interdit de disposer du fumier dans les poubelles sous peine d'amende si vous êtes surpris à le faire.

## 29. STATIONNEMENT

- a. Les véhicules des participants devront être stationnés dans les zones prévues à cet effet. Par mesure de sécurité pour les cavaliers, les familles, les visiteurs et les chevaux, aucun véhicule n'est stationné près des écuries.
- b. Une zone d'évitement de 3 m autour des conteneurs et des bornes-fontaines doit être respectée. Par mesure de sécurité, les véhicules stationnés hors des zones permises seront remorqués aux frais du propriétaire.

## 30. SURVEILLANCE DE NUIT

Des surveillants patrouilleront sur le site de 22 h à 6 h. Les compétiteurs doivent inscrire le nom du cheval, le numéro de téléphone de la personne responsable à joindre à toute heure de la nuit en cas d'urgence sur la fiche fournie à cet effet et l'afficher sur le box de leur cheval. La fiche doit être disposée de façon à toujours être visible. Rien ne doit permettre d'en obstruer la vue.

## 31. MOBYLETTES, VÉHICULES TOUT-TERRAIN ET VOITURETTES DE GOLF

L'utilisation de ces véhicules sera tolérée, sous réserve d'une grande prudence. La sécurité des cavaliers et des chevaux est **prioritaire**.

- a. Seuls les individus âgés de 16 ans et plus sont autorisés à conduire une voiturette de golf.
- b. Les mobylettes et les véhicules tout terrain doivent être conduits par des détenteurs de permis de conduire valide.
- c. Le nombre de passagers ne doit jamais excéder le nombre de places assises disponibles dans la voiturette ou le véhicule.

---

# INSCRIPTIONS ET DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

## INSCRIPTION AUX ÉPREUVES

### 32. INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

- a. Chaque association régionale désigne les cavaliers qui représenteront la région. Ces cavaliers sont sélectionnés parmi les participants des circuits régionaux selon les règlements de chaque association régionale.
- b. Chaque association régionale peut inscrire quatre (4) cavaliers dans chacune des divisions de Caballista. Un cavalier de remplacement peut être prévu pour chaque division en cas de retrait de l'un des cavaliers sélectionnés.
- c. **Les inscriptions des participants se font, par les associations régionales, directement en ligne via l'outil de gestion de compétition.** Le lien vers cet outil de gestion est acheminé aux chefs d'équipe par Cheval Québec avec les modalités d'inscription s'y rattachant.
- d. En parallèle de l'inscription en ligne, les chefs d'équipe doivent s'assurer d'obtenir de chaque participant :
  - le formulaire de reconnaissance et d'acceptation des risques signé;
  - le certificat de vaccination et de dépistage de l'anémie infectieuse des équidés (test Coggins) selon les exigences en vigueur à moins que le cheval ne soit inscrit sur HorseReg et que les documents courants aient été envoyés directement à Cheval Québec;
  - la carte de mesure officielle des poneys, lorsque requis.
- e. Les inscriptions (en ligne) pour les épreuves de dressage et d'épreuves combinées doivent être complétées au plus tard **le mardi 2 septembre 2025**. Les inscriptions en retard sont assujetties aux frais de retard.
- f. Les inscriptions (en ligne) pour les épreuves de chasse, saut d'obstacles et équitation, la commande finale des boxes et les commandes de ripe doivent être complétées en ligne au plus tard **le lundi 8 septembre 2025 à 8h00**. Les inscriptions en retard sont assujetties aux frais de retard.
- g. La commande finale des boxes et les commandes de ripe doit être complétée sur le formulaire prévu à cet effet et transmis au secrétariat de Caballista par courriel : [caballista@cheval.quebec](mailto:caballista@cheval.quebec) au plus tard **le lundi 8 septembre 2025 à 8h00**. Les commandes en retard sont assujetties aux frais de retard.

Le chèque de l'association régionale ou la preuve de virement bancaire pourront être remis directement au secrétariat de la compétition dès l'arrivée du chef d'équipe, le mercredi à partir de 10 h. Les paiements en retard sont assujettis au frais de retard.

Les frais de retard sont établis à 150 \$ par jour de retard et sont facturés à la région.



---

### 33. MODIFICATION AUX INSCRIPTIONS

Après la date limite d'inscription en fonction de la discipline, AUCUNE modification aux inscriptions ne pourra être effectuée à l'exception :

- a. d'une substitution en faveur du cavalier de réserve déjà identifié par l'association (avant le début de la division).
- b. dans une épreuve d'équitation, un cavalier peut substituer son cheval ou son poney, mais seulement par un cheval ou un poney qui participe déjà à la compétition dans une autre épreuve. La substitution est autorisée jusqu'à 17 h le jeudi, sauf en cas de blessure avec papier vétérinaire où la substitution est autorisée en tout temps.
- c. si un avis médical ou vétérinaire formel justifie une annulation, le cavalier de réserve pourra participer. Cependant, **les frais de box et d'administration ne seront pas remboursés.** Dans un tel cas, le secrétariat de la compétition **devra être avisé avant 17 h le jeudi.** AUCUN remboursement ne sera effectué après cette date limite.

### 34. ÉQUIPEMENT INTERDIT

Il est de la responsabilité de chaque athlète/entraîneur de connaître les règlements de leurs disciplines en lien avec les équipements autorisés et interdits partout sur le terrain et en tout temps. Les questions sur l'équipement peuvent être adressées aux commissaires présents sur le terrain. Durant Caballista, tout usage d'un équipement interdit selon les règlements de la discipline pratiquée entraînera l'élimination de l'épreuve du duo cavalier / cheval concerné.

### 35. DOSSARD

Un numéro de dossard pour chacun des cavaliers de leur région est remis aux chefs d'équipe à leur arrivée. Le numéro provenant du secrétariat de compétition doit être porté bien en vue en tout temps sur le terrain de compétition dès que le cheval se trouve hors de son box, qu'il soit en laisse ou monté. Un cheval portant le mauvais numéro peut être éliminé.

### 36. INSCRIPTIONS MULTIPLES

- a. **En dressage et en épreuves combinées**, une équipe cavalier / cheval ne peut pas s'inscrire à deux niveaux consécutifs.
- b. **En saut d'obstacles**, une équipe cavalier/cheval ne peut participer qu'à une seule division de saut d'obstacles.
- c. **En chasse**, une équipe cavalier/cheval ne peut participer qu'à une seule division de chasse.

---

## DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

### 37. CONFLITS D'HORAIRE

- a. L'horaire de dressage est toujours prioritaire.
- b. En cas de conflit d'horaire entre la phase d'obstacle des épreuves combinées et les épreuves de chasse, équitation et saut d'obstacles, l'horaire d'épreuves combinées est prioritaire.
- c. En cas de conflit d'horaire dans les épreuves de chasse, équitation et saut d'obstacles, les entraîneurs peuvent rencontrer la personne responsable de l'entrée du manège, pour trouver une solution. Il est important de garder la priorité au manège indiqué.

### 38. ORDRE DE PASSAGE

- a. **En dressage**, l'ordre de départ doit être respecté par tous les cavaliers. Après le signal, 45 secondes sont allouées pour entrer dans la carrière. Tout défaut de présentation entraînera l'élimination.
- b. **Pour les épreuves de chasse, équitation et saut d'obstacles**, sauf si autrement précisé, il revient à l'entraîneur de déterminer l'ordre de passage avec le préposé à la barrière dès le début de la journée. Si le concurrent est absent lorsqu'il est appelé à la barrière, il devient le dernier concurrent de l'épreuve. Les attentes de plus de 3 minutes peuvent amener la disqualification du participant.
- c. **En épreuves combinées**, l'ordre de départ doit être respecté par tous les cavaliers. Pour la phase de dressage, après le signal, 45 secondes sont allouées pour entrer dans la carrière. Tout défaut de présentation entraînera l'élimination.

### 39. MODIFICATION À L'HORAIRE DE LA COMPÉTITION

Le comité organisateur se réserve le droit de modifier l'horaire de la compétition. Les chefs d'équipe seront informés de tout changement. Il est de la responsabilité du chef d'équipe d'informer les cavaliers et les entraîneurs de sa région.

### 40. LECTURE DES REPRISES

Pour les épreuves de dressage et pour la phase de dressage des épreuves combinées, la présence d'un lecteur est permise. Les lecteurs doivent s'installer du même côté des carrières. Le côté à utiliser sera précisé par le commissaire lors de la première journée de compétition.

### 41. HEURE DE DÉBUT DES ÉPREUVES

L'heure de début des épreuves est prévue pour 8 h 00 chaque jour de la compétition. Les chefs d'équipe seront avisés de tout changement.

### 42. HORAIRE DE DRESSAGE ET D'ÉPREUVES COMBINÉES

Les horaires seront disponibles sur le site Internet au plus tard le jeudi 18 septembre 2025. L'horaire officiel du lendemain sera affiché chaque soir sur le tableau principal d'affichage. **L'horaire en ligne ne constitue pas l'horaire officiel.**

---

# CLASSEMENT, PRIX ET TROPHÉES

## SYSTÈME DE POINTAGE ET BRIS D'ÉGALITÉ

### 43. CLASSEMENT DES RÉGIONS

- La pondération des médailles d'or, d'argent et de bronze remises aux trois (3) meilleurs cavaliers de chaque division, permet de comptabiliser les points pour chaque région.
- Les valeurs ont été établies comme suit :

OR	3 points
ARGENT	2 points
BRONZE	1 point

- Pour que des points soient attribués à une association régionale pour le classement des régions, au moins deux régions doivent prendre part à l'épreuve.**

### 44. POINTAGE EN CHASSE, SAUT D'OBSTACLES ET ÉQUITATION

Pour attribuer les médailles par division et calculer les résultats de championnat, le barème de points est établi de la façon suivante :

1 <sup>e</sup> POSITION	8 points	5 <sup>e</sup> POSITION	4 points
2 <sup>e</sup> POSITION	7 points	6 <sup>e</sup> POSITION	3 points
3 <sup>e</sup> POSITION	6 points	7 <sup>e</sup> POSITION	2 points
4 <sup>e</sup> POSITION	5 points	8 <sup>e</sup> POSITION	1 point

### 45. POINTAGE EN DRESSAGE

Les médaillés de chaque division seront calculés selon le règlement de Canada Équestre (Art. E 9.10).

« Ils seront désignés en additionnant les notes en pourcentage obtenues par le couple cavalier / cheval à des épreuves déterminées indiquées dans l'avant-programme ».

### 46. POINTAGE EN ÉPREUVES COMBINÉES

Les résultats de la phase de dressage seront calculés conformément à l'article D306 du livre de règlement de Canada Équestre, section D. Le résultat en pourcentage de la reprise de dressage soustrait 100 points et arrondi à une décimale et est ainsi converti en point de pénalité. Pour la phase à l'obstacle, les points de pénalité pour fautes à l'obstacle sont additionnés aux points de pénalité pour excès de temps sur le parcours. Les pénalités, pour les erreurs à l'obstacle ou le parcours, sont établies comme suit :

Faute	Obstacles – Saut d’obstacles	Obstacles – Cross-Country
Obstacle renversé	4 points	NA
1 <sup>re</sup> désobéissance	4 points	20 points
2 <sup>e</sup> désobéissance	8 points	20 points (40 points si la désobéissance se produit au même obstacle que la 1 <sup>re</sup> désobéissance)
3 <sup>e</sup> désobéissance	Élimination	Élimination

Les pénalités de temps sont calculées comme suit :

Pénalités pour dépassement du temps optimal (**trop lent**) : 0,4 point par seconde entamée après la fenêtre de 20 secondes.

Pénalités de temps pour **vitesse excessive** : Chaque seconde entamée sous le temps optimum, avec une fenêtre de 20 secondes, entraîne une pénalité d’un point par seconde.

Les médailles seront remises en fonction du classement final individuel. Le classement final individuel consiste en l’addition des pénalités de la phase de dressage et de la phase à l’obstacle pour chaque concurrent inscrit dans l’épreuve. Le vainqueur est le concurrent qui aura obtenu le moins de points de pénalité.

#### 47. BRIS D’ÉGALITÉ

- a. En cas d’égalité **en chasse et en équitation** pour les médailles d’or, d’argent ou de bronze, le cavalier qui a cumulé le plus de points dans les trois (3) épreuves à l’obstacle remporte la médaille de la division. S’il y a encore égalité, la médaille est attribuée à l’équipe cavalier / cheval qui a obtenu le plus de points dans la 3<sup>e</sup> épreuve à l’obstacle.
- b. En cas d’égalité pour les divisions **de saut d’obstacles** pour les médailles d’or, d’argent ou de bronze, le cavalier qui a cumulé le plus de points dans la 3<sup>e</sup> épreuve à l’obstacle ou, à défaut d’obtenir des points, celui qui a obtenu le meilleur résultat remporte la médaille de la division.
- c. En cas d’égalité **en dressage** pour les médailles d’or, d’argent ou de bronze, l’équipe cavalier / cheval ayant obtenu le résultat en pourcentage le plus élevé reçoit la médaille. S’il y a encore égalité, l’équipe cavalier / cheval ayant obtenu le résultat le plus élevé pour les notes collectives pour son résultat en pourcentage le plus élevé reçoit la médaille.
- d. En cas d’égalité **en épreuves combinées** pour les médailles d’or, d’argent ou de bronze, l’équipe cavalier / cheval ayant obtenu le meilleur résultat (donc le moins de points de pénalité) dans la phase à l’obstacle reçoit la médaille. S’il y a encore égalité, l’équipe cavalier / cheval dont le temps de réalisation du parcours enregistré est le plus près du temps optimal reçoit la médaille.

---

## ATTRIBUTION DES PRIX ET REMISES DES RUBANS

### 48. PRÉSENTATION

Pour obtenir les prix individuels et d'équipe, les participants doivent se présenter vêtus de la tenue appropriée à leur discipline. Les gagnants de médailles d'or doivent se présenter avec leur cheval à l'exception des athlètes de dressage et d'épreuves combinées.

### 49. REMISE DES RUBANS

Huit (8) rubans individuels seront remis pour chaque épreuve.

- a. En chasse, saut d'obstacles et équitation, les rubans seront remis dans le manège dès l'annonce des résultats.
- b. En dressage, les remises des rubans se déroulent 30 minutes après la dernière épreuve de la matinée et 30 minutes après la dernière épreuve de la journée. Si les épreuves de Kürs ne sont pas terminées avant le début des épreuves combinées, la remise de ces rubans se déroulera après les épreuves combinées.
- c. En épreuves combinées, les rubans seront remis avec les rubans de dressage.

### 50. REMISE DES MÉDAILLES INDIVIDUELLES

- a. Les médailles d'or, d'argent et de bronze individuelles seront remises pour chaque division selon la méthode de pointage établie pour la discipline.
- b. En chasse, les médailles d'or, d'argent et de bronze individuelles seront également remises pour l'épreuve Classique de Chasse.
- c. En équitation, les médailles d'or, d'argent et de bronze individuelles seront également remises pour les épreuves Médaille Poney, Médaille Cheval Québec et Médaille Mario Deslauriers.
- d. En saut d'obstacles, les médailles d'or, d'argent et de bronze individuelles seront également remises pour les épreuves Mini-Prix sauteur poney, Mini-Prix sauteur junior-amateur 0,75m, Mini-Prix sauteur junior-amateur 0,90m et Mini-Prix sauteur junior-amateur 1,0m.
- e. En dressage, les médailles d'or, d'argent et de bronze individuelles seront également remises pour les épreuves de Kürs.

### 51. PRIX ATTRIBUÉS AUX RÉGIONS

- a. Des plaques perpétuelles seront présentées par discipline, soit en chasse, en équitation, en saut d'obstacles, en dressage et en épreuves combinées.
- b. Un trophée perpétuel est présenté à la région championne toutes disciplines confondues. En cas d'égalité entre deux régions, le bris se fera par tirage au sort.

### 52. PRIX ATTRIBUÉ AUX ASSOCIATIONS

Un prix est remis à l'association qui s'est le plus impliquée tout au long de l'événement (participation au souper des régions, inscriptions remplies adéquatement et envoyées dans les délais, implication des chefs d'équipe, esprit sportif). Un jury nommé déterminera la région gagnante.

---

### 53. PRIX ATTRIBUÉ AUX ÉCURIES OU CENTRES ÉQUESTRES

Un prix est attribué à l'écurie ou centre équestre qui aura aménagé sa devanture avec soin, goût et propreté. Un jury nommé déterminera le gagnant.

## CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

### 54. DÉROULEMENT

Chaque association se présente avec tous les membres de sa délégation 60 minutes après la fin de la dernière épreuve. Les régions sont représentées par les membres de l'équipe et du chef d'équipe. La cérémonie dure 45 minutes.

### 55. TENUE VESTIMENTAIRE

Chaque cavalier devra se présenter vêtu de pantalon et de bottes d'équitation. Cependant, les membres ont le choix de porter le veston ou le blouson à l'effigie de leur association.

### Notes aux participants

La présence de chaque région serait grandement appréciée.  
Les chiens ne sont pas acceptés dans l'aire de la remise des prix.

LICENCES SPORTIVES DE CE POUR 2025

# SÉCURITÉ, INCLUSION ET EXCELLENCE

Voici les dernières mises à jour pour cette saison de concours au Canada.

DES CHANGEMENTS IMPORTANTS ont été instaurés pour améliorer la sécurité et l'inclusion dans le sport équestre. Que vous soyez un(e) athlète, un parent, un(e) entraîneur(e), un(e) officiel(le) ou un(e) membre du personnel d'un concours, vous jouez un rôle essentiel dans le maintien de ces normes. Voici ce que vous devez savoir :

## FORMATIONS REQUISES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DANS LE SPORT :

- Les deux (2) modules de formation sur la sécurité dans le sport de CE sont gratuits et doivent être complétés avant d'acheter une licence sportive. Veuillez vérifier votre statut de formation sur votre compte Mon-CE en cliquant sur « ECampus ».

## LICENCES SPORTIVES ET FICHES D'IDENTIFICATION TEMPORAIRES :

- Les licences sportives temporaires et les fiches d'identification temporaires de CE ne sont plus offertes en compétition. Tous (toutes) les athlètes, propriétaires et entraîneur(e)s doivent détenir une licence sportive de CE pour participer aux concours. Tous les chevaux doivent avoir une fiche d'identification pour la division et le niveau requis.

## SURCLASSEMENT DE LICENCES :

- Il est possible de vivre une compétition de niveau supérieur en achetant un surclassement de licence temporaire sur votre portail Mon-CE. Remarque : il n'est pas possible de cumuler des points pour les classements nationaux avec un surclassement de licence.

## EXIGENCES DU STATUT D'ENTRAÎNEUR(E) :

- Les entraîneur(e)s participant aux concours sanctionnés de CE doivent tous (toutes) détenir un statut d'entraîneur(e) titulaire d'une licence de CE. Il est toutefois possible de passer temporairement du statut d'entraîneur(e) enregistré(e) au statut d'entraîneur(e) titulaire d'une licence en achetant un statut d'entraîneur(e) temporaire (SET) pour chaque concours.
- Nouveauté pour 2025 : Le SET peut être acheté facilement en ligne sur le portail Mon-CE. Il est valide pour un seul concours.

## ENTRAÎNEMENT AUTONOME :

- Les athlètes qui n'ont pas d'entraîneur(e) avec eux (elles) sur le site peuvent déclarer avoir un « entraînement autonome » en fournissant leurs propres nom et numéro de licence sportive sur leur formulaire d'inscription. Les entraîneur(e)s qui n'accompagnent pas leurs athlètes en concours ne doivent pas figurer au formulaire d'inscription.

« Lors de son inscription à un concours sanctionné par CE, l'athlète doit fournir le nom de son entraîneur(e) sur le formulaire d'inscription ou spécifier qu'il ou elle s'occupe de son propre entraînement. Les entraîneur(e)s d'autres pays doivent être en règle auprès de la fédération de leur pays de résidence et doivent détenir et fournir une preuve d'assurance. Voir les règles de Canada Équestre, Section A – Règlements généraux, article 102 (Environnements sportifs sécuritaires). »

**CANADAEQUESTRE.CA**

Favoriser l'amour des chevaux et du sport pour la vie.



---

# OFFICIELS ET PERSONNEL DE LA COMPÉTITION

## Juges

Chasse, équitation	Magali CENDON Virginia McFADDEN
Saut d'obstacles	Isabelle MALETTE
Phase d'obstacles, épreuves combinées	Chantal COUTU
Dressage Phase de dressage, épreuves combinées	Birgit VALKENBORG Ron KING Claude DIOTTE Marlene DAVIS

## Commissaires et délégués techniques

Chasse, équitation	Stephanie KEROACK
Saut d'obstacles	Anne-Marie GIACOMETTI
Dressage	Brett FILSON Diane GOYETTE

## Concepteurs de parcours

Chasse, équitation	Alexander DEJORDY-BUTLER
Saut d'obstacles	Christopher GAHAN
Épreuves combinées	Dylan BARRY

## Préposés au départ

Chasse	Janik RENAUD
Saut d'obstacles	Hélène BOUTIN
Épreuves combinées	À confirmer

## Équipe de terrain

HORSE SHOW SERVICES & Co
--------------------------

## Chronomètre

Parc olympique de Bromont
---------------------------

## Annonceurs

Chasse	Marc-André TROTTIER
Saut d'obstacles	Violaine SAVARD
Épreuves combinées	À confirmer
Dressage	Jean CHARTRAND

## Photographes

EQUISHOT

## Premiers répondants

Surveillance médicale

## Vétérinaire

Johanne LONGTIN

450 777-6770

## Maréchal-ferrant

Bruno CÔTÉ

819 580-9344

**Tu vis ou tu es témoin d'un abus, de harcèlement, de négligence ou de violence dans un contexte sportif ?**

Porter plainte fait toute la différence.



Ressources à contacter en présence d'une situation d'abus ou de harcèlement

- **Sport'Aide:** Par téléphone et SMS  
**1-833-211-AIDE (2433)**  
**1-833-245-HELP (4357)**
- Le directeur de la protection de la jeunesse de votre région
- Le service de police



Ce que tu vis dans ton sport est important

# Envie de vous dépasser ?

Faites confiance aux entraîneurs certifiés du PNCE

Le Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) est un programme axé sur les compétences qui participe au développement et à la formation d'entraîneurs responsables.

Formés pour vous aider à progresser, les entraîneurs certifiés sont les professionnels à rechercher.

Renseignez-vous sur les contextes de certification et trouver l'entraîneur qui vous aidera dans vos objectifs!

CANADA

Accompagnement | Formation | Perfectionnement

[programmes@cheval.quebec](mailto:programmes@cheval.quebec)



## Devenez instructeur ou entraîneur certifié avec Cheval Québec

Vous souhaitez devenir instructeur ou entraîneur certifié du PNCE? Cheval Québec vous accompagne dans votre cheminement pour trouver votre contexte et devenir un intervenant certifié.



# ÉPREUVES DE DRESSAGE

## DIVISIONS OFFERTES EN DRESSAGE

DIVISION	CATÉGORIE	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
<b>Initiation</b> (manège 20 mx40 m)	Poney	Épreuve #105 Reprise A	Épreuve #106 Reprise B	Épreuve #107 Reprise C
	Junior	Épreuve #101 Reprise A	Épreuve #102 Reprise B	Épreuve #103 Reprise C
	Amateur	Épreuve #201 Reprise A	Épreuve #202 Reprise B	Épreuve #203 Reprise C
<b>Entraînement</b> (manège 20 mx40 m)	Poney	Épreuve #155 Reprise 1	Épreuve #156 Reprise 2	Épreuve #157 Reprise 3
	Junior	Épreuve #151 Reprise 1	Épreuve #152 Reprise 2	Épreuve #153 Reprise 3
	Amateur	Épreuve #251 Reprise 1	Épreuve #252 Reprise 2	Épreuve #253 Reprise 3
<b>Entraînement</b> (manège 20 mx60 m)	Ouvert (Poney, Junior et Amateur)	Épreuve #450 Kürs		
<b>Niveau 1</b> (manège 20 mx60 m)	Poney	Épreuve #115 Reprise 1	Épreuve #116 Reprise 2	Épreuve #117 Reprise 3
	Junior	Épreuve #111 Reprise 1	Épreuve #112 Reprise 2	Épreuve #113 Reprise 3
	Amateur	Épreuve #211 Reprise 1	Épreuve #212 Reprise 2	Épreuve #213 Reprise 3
	Ouvert (Poney, Junior et Amateur)		Épreuve #410 Kürs	
<b>Niveau 2</b> (manège 20 mx60 m)	Junior et Amateur	Épreuve #321 Reprise 1	Épreuve #322 Reprise 2	Épreuve #323 Reprise 3
	Junior et Amateur		Épreuve #420 Kürs	
<b>Niveau 3</b> (manège 20 mx60 m)	Junior et Amateur	Épreuve #331 Reprise 1	Épreuve #332 Reprise 2	Épreuve #333 Reprise 3
	Junior et Amateur		Épreuve #430 Kürs	
<b>Para</b> (manège 20 mx40 m)	Junior et Amateur		Épreuve #400 Reprise TOC	Épreuve #401 Reprise TOC

## NOTES AUX PARTICIPANTS

- L'utilisation de la cravache de dressage est acceptée.
- Les musiques doivent être impérativement :
  - Dressage : Les tests de son pour les Kürs doivent être enregistrés au format MP3 et transmises au préalable via le registre de dépôt sous ce lien : <https://app.smartsheet.com/b/form/c8aa45cc972947a98aed9be2cad98d3f>
  - stockées sur une clé USB conservée par le chef d'équipe en cas de besoin
- Les tests de son auront lieu le jeudi 18 septembre en après-midi (heure à confirmer).

Pour garantir une meilleure sonorité lors des épreuves, l'enregistrement des musiques devra respecter les spécifications suivantes :

- Être enregistrées à partir de la source originale;
- Être enregistrées à partir d'une enregistreuse de bonne qualité;
- Être enregistrées à un niveau sonore acceptable pour éliminer le bruit de fond.
- Une fois l'enregistrement effectué, l'écouter pour vérifier le niveau sonore et la qualité de l'enregistrement

RENDEZ-VOUS  
DES KÜRS  
*Nicole-Duplessis*

20 septembre 2025  
Bromont

CHEVAL  
QUÉBEC

WWW.CHEVAL.QUEBEC

# ATTEINS TES RÊVES



Programme de soutien  
au développement de l'excellence



Tu vises l'équipe nationale ?

Prends connaissance des conditions  
d'admission au programme et dépose  
ta demande !

**Pour information**

Alexandra Hill, [programmes@cheval.quebec](mailto:programmes@cheval.quebec) • Anabelle Morante, [competitions@cheval.quebec](mailto:competitions@cheval.quebec)

# ÉPREUVES DE SAUT D'OBSTACLES, CHASSE ET ÉQUITATION

- **Rappel : un cheval ne peut jamais concourir contre lui-même**
- **Un grand poney présenté par un adulte dans toutes épreuves jugées ne peut être présenté par un junior dans des épreuves jugées au même concours (G306.2)**
- **Il est interdit pour un cavalier de se présenter avec plusieurs chevaux ou poneys dans une même division.**

## ÉPREUVES D'ÉQUITATION

Étrivières courtes	
Obstacle : épreuves nos 802 - 803 – 804 Plat : épreuve no 801  Hauteur des obstacles : 18" (ou 1'6")  Aucune combinaison	Ouvert aux cavaliers âgés de 11 ans ou moins au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année en cours montant un poney ou un cheval.  Les cavaliers qui participent dans la division Étrivières courtes ne peuvent participer à aucune autre épreuve ou division dont la hauteur est supérieure à 18". Le port de la martingale fixe et de la cravache est autorisé durant cette division.
Junior C	
Obstacle : épreuves nos 806 - 807 - 808 Plat : épreuve no 805  Hauteur des obstacles : 2'3" petit poney 2'6" moyen poney – grand poney / cheval	Ouvert aux cavaliers âgés de 11 ans ou moins au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année en cours montant un poney ou un cheval.  La hauteur des obstacles et la distance seront modifiées selon la taille des poneys.
Junior B	
Obstacle : épreuves nos 811 - 812 - 813 Plat : épreuve no 810  Hauteur des obstacles : 2'3" petit poney, 2'6" moyen poney 2'9" grand poney / cheval	Ouvert aux cavaliers âgés de 12, 13 ou 14 ans au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année en cours montant un poney ou un cheval.  La hauteur des obstacles et la distance seront modifiées selon la taille des poneys.
Junior A/Adulte	
Obstacle : épreuves nos 821 - 822 - 823 Plat : épreuve no 820  Hauteur des obstacles : 2'9" grand poney 3' cheval	Ouvert aux Junior A (cavaliers âgés de 15, 16 ou 17 ans au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année en cours) et aux Amateur (aux cavaliers âgés de 18 ans et plus au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année en cours) montant un grand poney ou un cheval.  La hauteur des obstacles et la distance seront modifiées selon la taille des équidés. Les cavaliers participants dans la division équitation enfant-adulte 2'9" ne sont pas admissibles dans cette division.

<b>Enfant-Adulte 2'9"</b>	
<p>Obstacle : épreuves nos 841 - 842 - 843 Plat : épreuve no 840</p> <p>Hauteur des obstacles : 2'9"</p>	<p>Division réservée aux cavaliers Junior et Amateur montant des chevaux ou des grands poneys. Les cavaliers peuvent participer dans les divisions de saut d'obstacles dont la hauteur n'excède pas 2'9" (ou 0,85 cm). Les cavaliers ne sont pas autorisés à concourir dans une autre épreuve de chasse ou d'équitation. Les chevaux ou les poneys peuvent participer à toutes autres divisions avec un cavalier différent.</p> <p>Les distances seront les mêmes pour tous les concurrents.</p>
<b>Médaille Cheval Québec</b>	
<p>Épreuve no 831</p> <p>Hauteur des obstacles : 3'</p>	<p>Épreuve réservée aux cavaliers Junior et Amateur montant des chevaux ou des grands poneys. La hauteur des obstacles ne sera pas ajustée pour les poneys.</p>
<b>Médaille Poney</b>	
<p>Épreuve no 830</p> <p>Hauteur des obstacles : 2'3" petit poney 2'6" moyen poney 2'9" grand poney</p>	<p>Épreuve réservée aux cavaliers Junior montant des poneys. Seuls les cavaliers Junior C et B sont autorisés à présenter un petit ou un moyen poney. La hauteur des obstacles et la distance seront modifiées selon la taille des poneys.</p>

## ÉPREUVES DE CHASSE

Chasse petit poney	
<p>Obstacle : épreuves nos 651 - 652 – 653 Plat : épreuve no 650</p> <p>Hauteur des obstacles : 2'3"</p>	<p>Ouvert aux cavaliers Junior C et B montant un poney n'excédant pas 12,2 mains.</p>
Chasse moyen poney	
<p>Obstacle : épreuves nos 661 - 662 – 663 Plat : épreuve no 660</p> <p>Hauteur des obstacles : 2'6"</p>	<p>Ouvert aux cavaliers Junior C et B montant un poney de plus de 12,2 mains, mais n'excédant pas 13,2 mains.</p>
Chasse grand poney	
<p>Obstacle : épreuves nos 671 - 672 – 673 Plat : épreuve no 670</p> <p>Hauteur des obstacles : 2'9"</p>	<p>Ouvert aux cavaliers Junior montant un poney de plus de 13,2 mains, mais n'excédant pas 14,2 mains.</p>
Chasse enfant et adulte	
<p>Obstacle : épreuves nos 691 - 692 – 693 Plat : épreuve no 690</p> <p>Hauteur des obstacles : 3'</p>	<p>Ouvert aux cavaliers Junior et Amateur montant un cheval.</p>
Chasse enfant et adulte 2'6"	
<p>Obstacle : épreuves nos 681 - 682 - 683 Plat : épreuve no 680</p> <p>Hauteur des obstacles : 2'6"</p>	<p>Division réservée aux cavaliers Junior et Amateur montant des chevaux ou des grands ou des moyens poneys (junior seulement pour les moyens poneys). Les cavaliers peuvent participer dans les divisions d'équitation dont la hauteur n'excède pas 2'6" (ou 0,75 cm). Les cavaliers ne sont pas autorisés à concourir dans une autre épreuve de saut d'obstacles ou de chasse. Les chevaux ou les poneys peuvent participer à toutes autres divisions avec un cavalier différent.</p> <p>Les distances seront les mêmes pour tous les concurrents.</p>
Classique de chasse	
<p>Épreuve no 695</p> <p>Hauteur des obstacles : selon les hauteurs des divisions respectives</p>	<p>Peut comporter deux manches. Les inscriptions à la Classique de chasse doivent être faites par le chef d'équipe avant 17 h le samedi. Chaque région choisit deux (2) cavaliers parmi les participants de leur région dans n'importe laquelle des divisions de chasse de Caballista.</p>

## ÉPREUVES DE SAUT D'OBSTACLES ET D'ÉQUITATION SAUTEUR

Il n'y a pas de rivière ou de Liverpool dans les épreuves de saut d'obstacles. Le comité organisateur se réserve le droit de changer les articles des épreuves.

<b>Saut d'obstacles poney</b>	
<p>Obstacle : épreuves nos 901 - 902 - 903</p> <p>Hauteur des obstacles : 0,75 m</p> <p>Largeur des obstacles : 0,85 m</p>	<p>Ouvert aux cavaliers Junior montant un poney.</p> <p>Épreuve #901 - Temps optimal (G612)</p> <p>Épreuve #902 - Table A (art. 238.2.2) – Barrage immédiat</p> <p>Épreuve #903 - Table A (art. 238.2.2) – Barrage immédiat</p> <p>Il n'y a pas de bidet ni de barre de spa.</p>
<b>Mini-Prix Saut d'obstacles Poney</b>	
<p>Épreuve no 904</p> <p>Hauteur des obstacles : 0,75 m</p> <p>Largeur des obstacles : 0,85 m</p>	<p>Ouvert aux cavaliers Junior montant un poney.</p> <p>Épreuve #904 - Table A (art. 238.2.2)</p> <p>Le comité organisateur se réserve le droit de faire un barrage immédiat</p>
<b>Saut d'obstacles Junior-Amateur 0,75 m</b>	
<p>Obstacle : épreuves nos 905 - 906 - 907</p> <p>Hauteur des obstacles : 0,75 m</p> <p>Largeur des obstacles : 0,85 m</p>	<p>Ouvert aux cavaliers Junior et Amateur.</p> <p>Épreuve #905 - Temps optimal (G612)</p> <p>Épreuve #906 - Table A (art. 238.2.2) – barrage immédiat</p> <p>Épreuve #907 - Table A (art. 238.2.2) – barrage immédiat</p>
<b>Mini-Prix Junior-Amateur 0,75 m</b>	
<p>Épreuve no 908</p> <p>Hauteur des obstacles : 0,75 m</p> <p>Largeur des obstacles : 0,85 m</p>	<p>Ouvert aux cavaliers Junior et Amateur.</p> <p>Épreuve #908 - Table A (art. 238.2.2)</p> <p>Le comité organisateur se réserve le droit de faire un barrage immédiat</p>
<b>Saut d'obstacles Junior-Amateur 0,90 m</b>	
<p>Obstacle : épreuves nos 910 - 911 - 912</p> <p>Hauteur des obstacles : 0,90 m</p> <p>Largeur des obstacles : 1,0 m</p>	<p>Ouvert aux cavaliers Junior et Amateur.</p> <p>Épreuve #910 - Table A (art. 238.2.1) – Au chronomètre (Speed)</p> <p>Épreuve #911 - Table A (art. 238.2.2) – barrage immédiat</p> <p>Épreuve #912 - Table A (art. 238.2.2) – barrage immédiat</p>

Mini-Prix Junior-Amateur 0,90 m	
Épreuve no 913 Hauteur des obstacles : 0,90 m Largeur des obstacles : 1,0 m	Ouvert aux cavaliers Junior et Amateur. Épreuve #913 - Table A (art. 238.2.2) Le comité organisateur se réserve le droit de faire un barrage immédiat
Saut d'obstacles Junior-Amateur 1,0 m	
Obstacle : épreuves nos 915 - 916 - 917 Hauteur des obstacles : 1,0 m Largeur des obstacles : 1,10 m	Ouvert aux cavaliers Junior et Amateur. Épreuve #915 - Table A (art. 238.2.1) - Au chronomètre (Speed) Épreuve #916 - Table A (art. 238.2.2) – Barrage immédiat Épreuve #917 - Table A (art. 238.2.2) – Barrage immédiat
Mini-Prix Junior-Amateur 1,0 m	
Épreuve no 918 Hauteur des obstacles : 1,0 m Largeur des obstacles : 1,10 m	Ouvert aux cavaliers Junior et Amateur. Épreuve #918 - Table A (art. 238.2.2) Le comité organisateur se réserve le droit de faire un barrage immédiat
Médaille Mario Deslauriers	
Épreuve no 980 Hauteur des obstacles : 0,90 m (gymnastique) 1,0 m (phase de saut d'obstacles) Largeur des obstacles : 1,10 m	Ouvert aux cavaliers Junior et Amateur. L'épreuve se tient en deux (2) phases : gymnastique et plat combinés et saut d'obstacles. L'épreuve de saut d'obstacles comprend au moins dix (10) obstacles dont la hauteur est de 1,0 m. Pour la phase au plat, le <b>contre-galop pourra être exigé.</b>
<p><b>Déroulement de la médaille Mario Deslauriers</b>  Tous les concurrents qui terminent le parcours de gymnastique seront rappelés pour la phase sur le plat.  Les entraîneurs sont autorisés à examiner le parcours de gymnastique et le parcours de saut d'obstacles avec les concurrents.  L'ordre de passage des concurrents est établi comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Phase 1 : l'ordre est établi à l'avance et affiché à l'entrée du manège de saut d'obstacles au plus tard 2 heures avant le début de l'épreuve;</li> <li>• Phase 2 : est l'ordre inversé du classement de la phase 1.</li> </ul> <p><b>Équipement et harnachement</b>  La martingale à anneaux est facultative, mais autorisée durant la phase à l'obstacle. Les martingales fixes, les rênes allemandes ou les martingales à anneaux restreintes sont interdites. Aucune martingale de quelque sorte que ce soit n'est autorisée durant la phase sur le plat.  Aucune restriction n'est imposée relativement à la selle. Cependant, cette dernière doit être une selle de type classique.  Le changement de harnachement et d'équipement est autorisé entre les phases.  Les œillères, bonnets anti-mouches ou visières de plastique (c.-à-d. lunettes ou lunettes de soleil pour chevaux) qui couvrent les yeux des chevaux sont interdits.  Les rênes doivent être fixées au mors ou directement à la bride. <b>Les filets releveurs et les hackamores sont interdits durant la phase sur le plat.</b> Les convertisseurs de type Pelham sont autorisés.  <b>La note est répartie ainsi : 50 % pour le travail sur le plat et les exercices de gymnastique et 50 % pour le saut d'obstacles. Les notes sont cumulatives.</b></p>	

## HORAIRE PRÉLIMINAIRE - ÉPREUVES DE CHASSE, ÉQUITATION ET SAUT D'OBSTACLES

À titre indicatif seulement, soumis à changement.

Les compétitions débutent à 8 h et se déroulent en continu toute la journée.

	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
CHASSE CHEVAUX	<p><b>681</b> Chasse Enfant-Adulte 2'6" obs.</p> <p><b>682</b> Chasse Enfant-Adulte 2'6" obs.</p> <p><b>841</b> Équitation Enfant-Adulte 2'9" obs.</p> <p><b>840</b> Équitation Enfant-Adulte 2'9" plat</p> <p><b>820</b> Équitation Junior A/Adulte plat</p> <p><b>821</b> Équitation Junior A/Adulte obs.</p> <p><b>691</b> Chasse Enfant-Adulte obs.</p> <p><b>692</b> Chasse Enfant-Adulte obs.</p>	<p><b>693</b> Chasse Enfant-Adulte obs.</p> <p><b>690</b> Chasse Enfant-Adulte plat</p> <p><b>822</b> Équitation Junior A/Adulte obs.</p> <p><b>823 Équitation Junior A/Adulte obs.</b></p> <p><b>842</b> Équitation Enfant-Adulte 2'9" obs</p> <p><b>843 Équitation Enfant-Adulte 2'9" obs.</b></p> <p><b>811</b> Équitation Junior B obs.</p> <p><b>810</b> Équitation Junior B plat</p> <p><b>680</b> Chasse Enfant-Adulte 2'6" plat.</p> <p><b>683 Chasse Enfant-Adulte 2'6" obs.</b></p>	<p><b>812</b> Équitation Junior B obs.</p> <p><b>813 Équitation Junior B obs.</b></p> <p><b>831 Médaille Cheval Québec</b></p> <p><b>695 Classique de Chasse</b></p>
CHASSE PONEYS	<p><b>671</b> Chasse Grand poney obs.</p> <p><b>672</b> Chasse Grand poney obs.</p> <p><b>661</b> Chasse Moyen poney obs.</p> <p><b>662</b> Chasse Moyen poney obs.</p> <p><b>651</b> Chasse Petit poney obs.</p> <p><b>652</b> Chasse Petit poney obs.</p> <p><b>806</b> Équitation Junior C obs.</p> <p><b>807</b> Équitation Junior C obs.</p>	<p><b>805</b> Équitation Junior C plat</p> <p><b>808 Équitation Junior C obs.</b></p> <p><b>653</b> Chasse Petit poney obs</p> <p><b>650 Chasse Petit poney plat</b></p> <p><b>660</b> Chasse Moyen poney plat</p> <p><b>663 Chasse Moyen poney obs.</b></p> <p><b>670</b> Chasse Grand poney plat</p> <p><b>673 Chasse Grand poney obs.</b></p> <p><b>802</b> Étrivières courtes obs.</p> <p><b>803</b> Étrivières courtes obs.</p>	<p><b>801</b> Étrivières courtes plat</p> <p><b>804</b> Étrivières courtes obs.</p> <p><b>830 Médaille Poney</b></p>
SAUT D'OBSTACLES	<p><b>915</b> Saut d'obstacles 1 m</p> <p><b>916</b> Saut d'obstacles 1 m</p> <p><b>911</b> Saut d'obstacles 0,90 m</p> <p><b>910</b> Saut d'obstacles 0,90 m</p> <p><b>905</b> Saut d'obstacles 0,75 m</p> <p><b>906</b> Saut d'obstacles 0,75 m</p> <p><b>901</b> Saut d'obstacles Poney</p> <p><b>902</b> Saut d'obstacles Poney</p>	<p><b>903 Saut d'obstacles Poney</b></p> <p><b>907 Saut d'obstacles 0,75 m</b></p> <p><b>912 Saut d'obstacles 0,90 m</b></p> <p><b>917 Saut d'obstacles 1 m</b></p> <p><b>980 Médaille Saut d'obstacles Phase Gymnastique et plat</b></p>	<p><b>904 Mini-Prix Poney</b></p> <p><b>908 Mini-Prix 0,75 m</b></p> <p><b>913 Mini-Prix 0,90 m</b></p> <p><b>918 Mini-Prix 1 m</b></p> <p><b>980 Médaille Saut d'obstacles Phase Parcours de saut</b></p>

---

# ÉPREUVES COMBINÉES

## DIVISIONS OFFERTES EN ÉPREUVES COMBINÉES

DIVISION	CATÉGORIE	VENDREDI	SAMEDI
H18	Junior	Épreuve #500 Canada Équestre ICE B	Épreuve #501 Hauteur des obstacles : 18''
	Amateur	Épreuve #505 Canada Équestre ICE B	Épreuve #506 Hauteur des obstacles : 18''
H24	Junior	Épreuve #510 EV85 Reprise 1	Épreuve #511 Hauteur des obstacles : 2'
	Amateur	Épreuve #515 EV85 Reprise 1	Épreuve #516 Hauteur des obstacles : 2'
H27	Junior	Épreuve #520 EV85 Reprise 2	Épreuve #521 Hauteur des obstacles : 2'3''
	Amateur	Épreuve #525 EV85 Reprise 2	Épreuve #526 Hauteur des obstacles : 2'3''
H30	Junior	Épreuve #530 EV85 Reprise 2	Épreuve #531 Hauteur des obstacles : 2'6''
	Amateur	Épreuve #534 EV85 Reprise 2	Épreuve #536 Hauteur des obstacles : 2'6''

### NOTES AUX PARTICIPANTS

- La phase de dressage se déroulera dans un manège de 20 m x 40 m pour tous les niveaux et catégories.
- La phase d'obstacle se déroulera dans un manège dont le footing est constitué de gazon.

---

## HORAIRE PRÉLIMINAIRE - ÉPREUVES COMBINÉES

À titre indicatif seulement, soumis à changement.

Les compétitions débutent à 8 h et se déroulent en continu toute la journée.

	VENDREDI (Dressage)	SAMEDI (Obstacle)
PHASE	H18 Junior Reprise ICE B H18 Amateur Reprise Initiation ICE B H24 Junior Reprise EV85 reprise 1 H24 Amateur Reprise EV85 reprise 1 H27 Junior Reprise EV85 reprise 2 H27 Amateur Reprise EV85 reprise 2 H30 Junior Reprise EV85 reprise 2 H30 Amateur Reprise EV85 reprise 2	H18 Junior H18 Adulte H24 Junior H24 Adulte H27 Junior H27 Adulte H30 Junior H30 Adulte

*Caballista*

19 SEPT 2025  
du 21 SEPT

BROMONT